



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 28/2019

Vevey, le 4 novembre 2019

Ne pas diffuser
**Ce document doit encore faire l'objet d'une décision
du Conseil communal le 14 novembre 2019**

**Réponse à l'interpellation de Mme Nancy Bader, au nom du groupe Vevey Libre, intitulée
« Que fait la ville de Vevey pour soutenir ses petits commerçants ? »**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

L'interpellation susmentionnée a été déposée lors de la séance du Conseil Communal du 12 septembre 2019.

Au vu de la situation du commerce local, l'interpellatrice se demande ce que fait Vevey pour soutenir ses petits commerçants et souhaite connaître la position de la Ville à ce propos.

En préambule :

Depuis 2011, et probablement déjà avant, la Ville de Vevey veille à ce que les conditions cadres pour faciliter le commerce soient remplies. Elles concernent principalement : les places de parc et la mobilité, et les heures d'ouverture des magasins.

Places de parc : ce problème est récurrent, pour les uns il n'y a pas assez de places, pour les autres le nombre de places est suffisant. Plusieurs études menées par la Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable le montrent et tout récemment à propos de la réouverture de la Place du Marché au marché de Vevey, des études détaillées montrent que la Place du Marché n'est jamais saturée hormis des événements exceptionnels (soirée théâtrale p.e.) et le samedi en matinée. Il a été répondu en détail à ces questions dans la réponse à l'interpellation de M. Molliat et ce point continue à faire activement l'objet de discussions.

Mobilité : après le PMU, le projet assumé par la Municipalité le plus conséquent est celui du changement des feux de circulation de la RC 780 qui étaient devenus inutilisables surtout par temps de pluie, faute de pièces de remplacement et la requalification du tronçon entre la Gare et Entre-Deux-Villes.

Heures d'ouverture des magasins : depuis 2010-2011, cette question est débattue en Ville entre les tenants du statu quo et le souci de s'adapter aux nouvelles habitudes de

« consommation » : des négociations avec un syndicat buttent toujours sur le même problème, à savoir obtenir une convention collective, dont les acteurs principaux aussi bien du côté patronal que du côté des employés ne veulent pas. Un préavis pour modifier les heures d'ouverture du samedi de 17h à 18h sans augmenter la durée de travail a été déposé (sous réserve du secteur alimentaire) en automne 2018, puis retiré. Il sera déposé à nouveau en novembre de cette année (sous la forme d'un nouveau préavis).

A noter que, avant et durant la Fête des Vignerons, les heures d'ouverture des magasins ont été augmentées, ce qui a occasionné une opposition syndicale, pour laquelle le tribunal a tranché en faveur de la Municipalité. Cette modification des heures d'ouverture paraît très importante pour une grande partie des commerçants (elle a été soutenue par la SIC et l'ACV). La Municipalité suit de très près cette question.

City manager : En 2011, l'idée d'engager un adjoint à l'économie et au tourisme avait conduit à nommer une collaboratrice à 80% à ce poste. En 2013, cette collaboratrice a souhaité diminuer son taux d'activité. À la suite de problèmes budgétaires, il a été décidé de ne pas la remplacer. Cela étant, dite personne est revenue à 60% et nous avons pu partiellement continuer cette collaboration. Cela a permis de mener différentes réalisations de la Ville en faveur des commerçants :

- **Noël à Vevey** : la Ville a entrepris d'augmenter la visibilité de la Ville pendant les fêtes et mis en place « Noël à Vevey », soit un marché de Noël sur la Place Scanavin. Cette initiative qui a rendu la Ville de Vevey plus vivante durant la période des fêtes a été très appréciée par les commerçants. Dans cette même veine, un tunnel lumineux a été construit sur le quai Perdonnet avec une animation par les restaurateurs de la Ville. Ce projet a été soutenu par la taxe de séjour.
- **Les vitrines vides** : une étude sur cette problématique a été faite par la SIC et la Ville, mais sans lendemain. En effet pour la plupart, les magasins ne dépendent pas de la Ville, mais des propriétaires. Ils échappent donc à l'action directe de la Municipalité mais elle s'engage à reprendre ce problème.

Du point de vue touristique, la Ville participe également à trois structures qui visent à augmenter l'attractivité touristique de Vevey :

Montreux-Vevey Tourisme : dans ce cadre, il a été possible de mener à bien le projet « Enjoy Vevey » mis en place en 2014. Très apprécié, il rend la Ville de Vevey plus attractive et permet à ses visiteurs de se diriger vers les centres d'intérêts à proximité.

La taxe de séjour a plusieurs vocations dont celles de soutenir toute manifestation qui contribuerait à augmenter les nuitées. Les problèmes qu'elle doit résoudre actuellement sont l'intégration des nouvelles structures d'hébergement de type Airbnb et l'étendue de la carte de séjour à plusieurs zones Mobilis. Des négociations sont en cours entre les taxes de séjour de la région et le Canton.

La Promove (l'initiative APP) : la Promove soutient cette initiative qui vise à donner un soutien aux apprentis en commerce. La Ville est impliquée dans cette démarche ainsi que plusieurs entreprises de la place.

Les éléments mentionnés sont également intégrés dans le rapport de gestion de la Municipalité de l'exercice 2018.

Réponses aux questions posées :

Question 1 : La Municipalité a-t-elle fait procéder à une évaluation de la situation veveysanne et à un inventaire en matière de vitrines vides afin d'avoir une vue d'ensemble et pouvoir mettre en relation les propriétaires et les demandeurs ?

Réponse : Une étude soutenue par la SIC a en effet eu lieu à ce sujet en 2014. Cependant, force est de constater que les bâtiments concernés par des vitrines vides sont en main privée et que la Municipalité n'a pas de possibilité d'intervention. Il n'a donc pas été donné suite à cette étude.

Question 2 : Quelles mesures concrètes la Municipalité de Vevey a-t-elle prise suite aux recommandations de l'étude « COMMERCE & GESTION DE VILLE » réalisée en 2008 par Gestion Cité ?

Réponse : Pour rappel, cette étude avait pour objectifs de dresser une liste des commerces du Centre historique de Vevey et du Quartier Est et de déterminer la spécificité commerciale de cette région, ainsi que d'identifier un modèle de calcul pour une éventuelle contribution affectée à la promotion et au développement du commerce veveysan et de déterminer à quoi cette contribution pourrait servir.

Cette problématique sera reprise par la Direction des finances, cf réponse 6.

Question 3 : Quelles enseignements la Municipalité tire-t-elle de la conférence organisée par la direction de l'Urbanisme le 31 octobre dernier 2018 sur le commerce de proximité et l'accessibilité du centre-ville ?

Réponse : La conférence en question a suscité de nombreuses discussions et a notamment nourri le travail d'élaboration du Concept directeur (principes et objectifs du Plan directeur communal), document finalement adopté par le Conseil Communal le 13 juin 2019.

Ainsi, on retrouve dans le Concept directeur plusieurs mesures prévoyant de traiter la question du commerce de proximité, par exemple : « **mesure A1** : viser une répartition équilibrée des activités, services et équipements sur le territoire communal dont en particulier par la **mesure A1.1** : maintenir des activités commerciales et de service dans la Vieille Ville, c.-à-d. : garantir des activités commerciales dans les rez-de-chaussée et de service aux premiers niveaux des bâtiments, par la **mesure A1.2** : par l'activité coordonnée des activités aux alentours de la gare c.-à-d. encadrer le développement des activités commerciales existantes afin de ne pas prêter la vitalité économique de la Vieille Ville et renforcer les activités tertiaires proches de la gare (services, hôtellerie, commerces etc.) ou (...) par la **mesure A1.4** : par le maintien de secteurs offrant une mixité entre habitat, activités tertiaires et activités artisanales c.-à-d. dédier prioritairement les rez-de-chaussée aux activités ouvertes sur l'espace public, dans les quartiers de Plan-Dessus, le long des avenues Général-Guisan et Nestlé et au nord de l'avenue de Gilamont ».

La Direction de l'urbanisme, de la mobilité et du développement durable travaille actuellement à la concrétisation de ces objectifs dans les règlements du PGA en cours de révision.

Question 4 : Que fait la Ville de Vevey, de manière générale, pour soutenir ses commerçants ?

Réponse : La Ville de Vevey veille au respect des conditions cadres nécessaires aux commerces. Elle veille ainsi à ce que les possibilités de parking soient suffisantes. Elle rappelle à ce propos qu'un réaménagement de la RC 780 a été réalisé depuis la gare jusqu'à Entre-Deux-Villes (voir sous préambule ci-dessus). Par ailleurs, elle a récemment informé la SIC et l'ACV des démarches qu'elle entreprend pour le stationnement. La DU planche actuellement sur le crédit d'étude de la Place du Marché et prochainement de la Place de la Gare.

Question 5 : Quel est le rôle exact joué par Mme Borno, adjointe au service des finances en charge de l'économie de la ville de ET son rôle de collaboratrice au service des affaires intercommunales ?

Réponse : Comme mentionné en préambule, dans un premier temps, nous avons créé le poste d'adjointe à l'économie et au tourisme. L'adjointe à l'économie et au tourisme souhaitant diversifier son travail elle a accepté une offre d'emploi dans un autre service communal et du fait de problèmes budgétaires, il a été décidé de ne pas la remplacer lorsque celle-ci a quitté cette activité. Par la suite, l'adjointe à l'économie et au tourisme est revenue au sein de la Direction des finances à un taux d'activité plus faible. L'adjointe à l'économie et au tourisme a été très active dans les relations avec l'ACV qui ont permis de mettre en place « Noël à Vevey », ainsi que l'éclairage de la Vieille Ville en fin d'année. A la demande du chef de service des finances, l'adjointe à l'économie et au tourisme a assumé d'autres tâches essentielles pour la Ville, telles que toute la problématique asséculo-logique, ainsi que diverses études financières et économiques. L'adjointe à l'économie et au tourisme a cessé son activité pour la Ville à fin juillet 2019.

Question 6 : La Municipalité ne pense-t-elle pas qu'il est temps que la ville se dote enfin d'un poste à temps complet de déléguée à l'économie et au tourisme ? Si non, pour quelle raison ?

Réponse : Dans le cahier des charges du futur chef de service des finances, la promotion économique et la relation avec les commerçants ont été clairement mises en exergue. En outre, un poste d'adjoint à l'économie et au tourisme dont le pourcentage n'est pas encore défini est maintenu au budget 2020.

Question 7 : Dans le cadre de la révision des règles en matière de construction, la Municipalité entend-elle prendre des mesures pour contraindre le maintien d'activités commerciales vivantes dans les rez-de-chaussée des bâtiments ?

Réponse : Voir réponse à la question 3.

* * * *

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 4 novembre 2019.

Au nom de la Municipalité
la Syndique  le Secrétaire 

Elina Leimgruber  Grégoire Halter

The seal of the Municipality of Vevey is circular with the text 'MUNICIPALITE VEVEY' around the perimeter. In the center, there is a coat of arms featuring a shield with a crown on top, flanked by two figures holding a banner that reads 'LIBERTE ET PATRIE'.